

rapport
d'activités
2022

_ index

01 _ portrait	3
02 _ projets 2022	7
03 _ perspectives 2023	13
04 _ comptes 2022	14
05 _ remerciements	14



Impressum

Rédaction _ Agglo Valais central
Impression _ calligraphy.ch
Graphisme _ Molk & Jordan

01 _ portrait

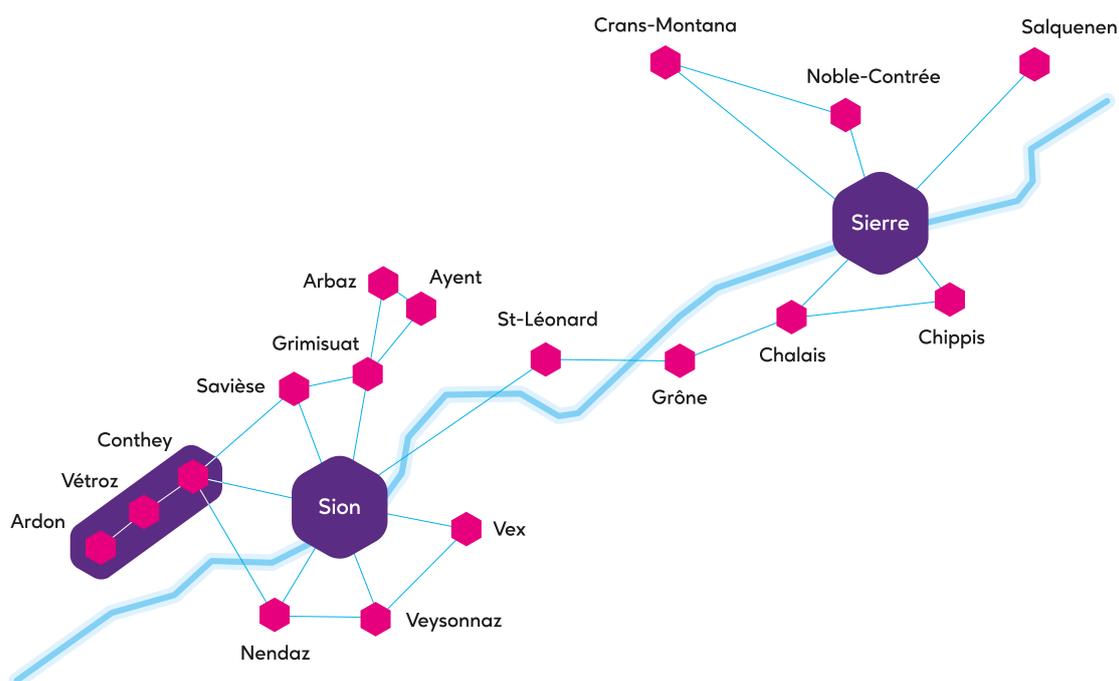
_ Historique

En 2013, à la suite du succès du projet AggloSion, plusieurs communes de la région sierroise se sont rattachées à ce périmètre, dans le but de déposer un nouveau projet d'agglomération auprès de la Confédération. L'Agglo Valais central était née. Ce projet, remis en décembre 2016, fut accepté par Berne en septembre 2018.

Forte de 19 communes, l'Agglo Valais central a donc obtenu haut la main la validation de deux générations de projets d'agglomération. Ces derniers lui donnent droit à plus de CHF 60 millions de cofinancement fédéral pour la réalisation de mesures infrastructurelles en lien avec la mobilité.

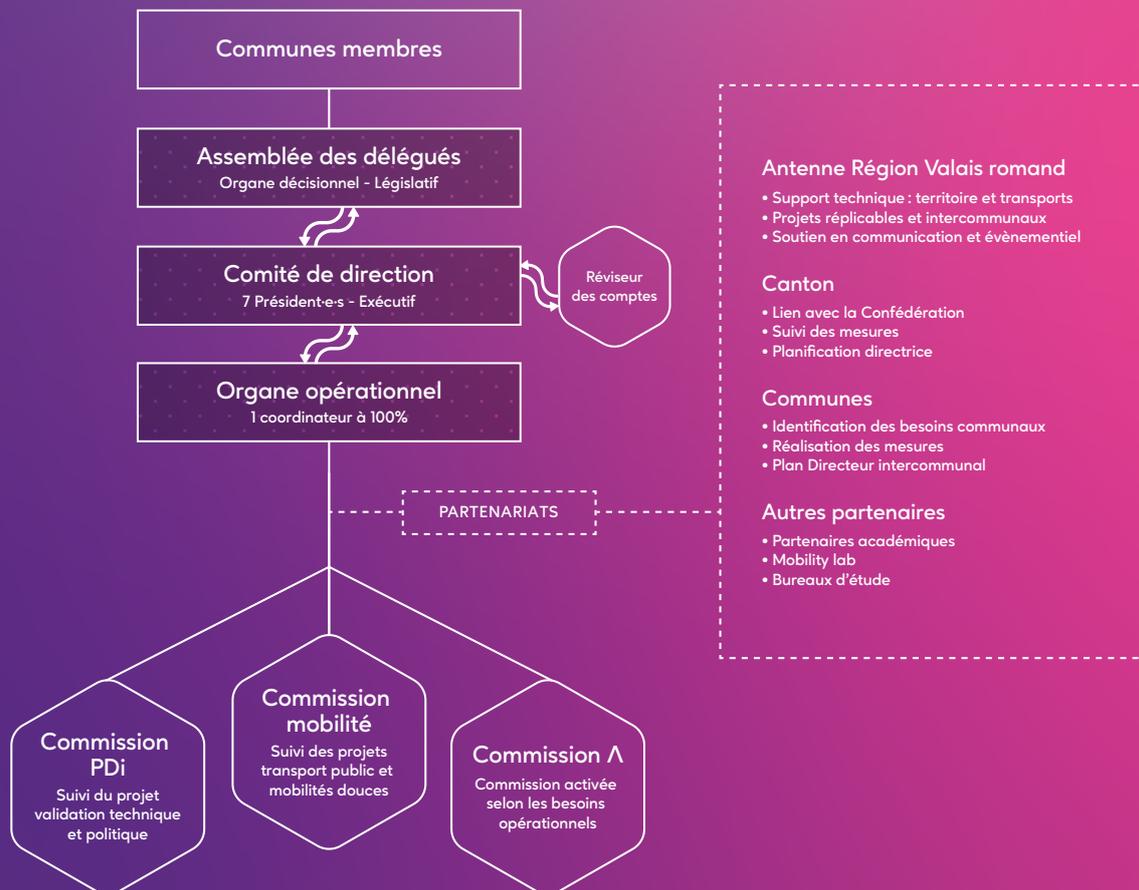
En septembre 2020, les 19 communes de l'Agglo Valais central ont renforcé et officialisé leur collaboration à travers la constitution d'une association de communes, reconnue par le Conseil d'État au sens des articles 116 ss de la LCo.

Finalement, afin d'avoir une cohérence régionale en vue du dépôt d'un projet d'agglomération de 5^e génération (PA5), les communes de Crans-Montana et Veysonnaz ont rejoint l'association Agglo Valais central, lors de l'assemblée des délégués du 1^{er} avril 2022.



Organisation

La gouvernance de l'association Agglo Valais central s'organise autour d'un organe législatif (assemblée des délégués), d'un organe exécutif (comité de direction) et d'un organe opérationnel (1 EPT rattaché à l'Antenne Région Valais romand).



Selon les statuts de l'association, chaque commune membre peut déléguer un représentant par tranche de 5000 habitants pour siéger au sein de l'assemblée des délégués. Le nombre d'habitants est défini selon les dernières statistiques du Canton du Valais (StatPop). Pour l'année 2022, les délégués suivants ont représenté leur commune:

_ Arbaz	Jean-Michel Bonvin
_ Ardon	Stéphane Pannatier
_ Ayet	Christophe Beney
_ Chalais	Valérie Savioz
_ Chippis	Olivier Perruchoud
_ Conthey	Philippe Germanier Dany Jollien
_ Crans-Montana	Laurent Bagnoud Nicole Bonvin-Clivaz Rose-Marie Clavier
_ Grimisuat	Raphaël Vuigner
_ Grône	Didier Pannatier
_ Nendaz	Charles-Henri Fournier Frédéric Fragnière
_ Noble-Contrée	Justin Métrailler
_ Saint-Léonard	Nicolas Pralong
_ Salquenen	Gilles Florey
_ Savièse	Vincent Degen Vincent Reynard
_ Sierre	Stéphane Delaloye Pierre Kenzelmann Anthony Lamon Laurence Salamin
_ Sion	Christian Bitschnau Patrick Dondainaz Georges Joliat Vincent Kempf Raphaël Marclay Nadine Pardo-Gilliand Carole Schmid
_ Vétroz	Olivier Cottagnoud Stéphane Papilloud
_ Vex	Sébastien Menoud
_ Veysonnaz	Patrick Lathion

Le comité de direction est composé de 7 président(e)s de commune nommés par l'assemblée des délégués. La structure de ce comité doit refléter une juste représentation des différentes régions géographiques et économiques de l'agglomération. Pour l'année 2022, le comité de direction était composé de:

_ Pierre Berthod	président de la Ville de Sierre et président du comité de direction
_ Christophe Germanier	président de la Commune de Conthey et vice-président du comité de direction
_ Pierre-Marie Broccard	président de la Commune d'Ardon
_ Sylvain Dumoulin	président de la Commune de Savièse
_ Stéphane Ganzer	président de la Commune de Noble-Contrée
_ Sylvie Masserey-Anselin	présidente de la Commune de Chalais
_ Philippe Varone	président de la Ville de Sion

Le fonctionnement de l'association Agglo Valais central est principalement assuré par les communes membres, qui participent à hauteur de CHF 3.00/habitant.

D'un point de vue opérationnel, la coordination de l'association Agglo Valais central est assurée par Arnaud Buchard. Ce poste est rattaché à l'Antenne Région Valais romand, avec laquelle une convention de prestations a été signée.

– Stratégie 22-25

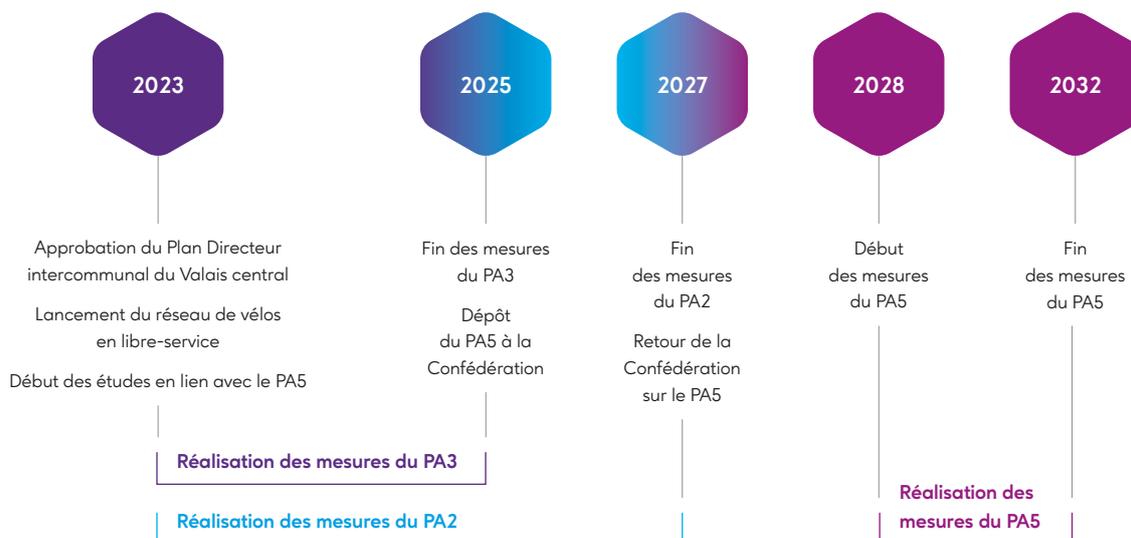
En 2022, un travail important a été réalisé avec les communes afin de définir la stratégie 22-25 de l'association Agglo Valais central. Celle-ci a été validée lors de l'assemblée des délégués de décembre 2022 et regroupe 16 actions phares réparties au sein des 4 défis suivants :

01	02	03	04
élaborer et déposer les projets d'agglomération	coordonner et accompagner les communes dans la mise en œuvre des mesures retenues dans les projets d'agglomération	élaborer et accompagner les communes dans la concrétisation des mesures proposées dans les Plans Directeurs intercommunaux	coordonner les projets intercommunaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces



Parcourez la stratégie 22-25 complète en scannant ce QR code.

Les échéances relatives à ces principaux objectifs sont résumées dans ce calendrier :



* PA = Projet d'agglomération (dépôt tous les 4 ans auprès de la Confédération)

02 _ projets 2022

En 2022, l'Agglo Valais central a mené une série de projets sur la base des défis et des actions retenus dans le cadre de la stratégie 22-25.



Nouveau quai pour les bus en gare de Châteauneuf-Conthey



Avenue de la gare réaménagée entre Ardon et Vétroz

Adaptation du périmètre fonctionnel de l'Agglo Valais central pour le PA5

— Un contour cohérent et rationnel

En 2022, en prévision du PA5, la Confédération a offert aux agglomérations suisses la possibilité de redessiner le périmètre des communes ayant droit à des contributions dans le cadre de ces projets (périmètre VACo). L'ajout de nouvelles communes devait cependant rester ponctuel et répondre à des critères stricts en termes de mobilité et d'aménagement du territoire.

Les communes de Nendaz et Salquenen, qui avaient déjà participé à l'élaboration de générations précédentes de projets d'agglomération, sans toutefois faire partie du périmètre VACo, ainsi que les communes de Lens, Icogne et Mont-Noble ont été proposées, dans le but de pouvoir bénéficier de subventionnements fédéraux lors de futures générations de projets d'agglomération.

À la suite d'un examen approfondi de la part de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), la proposition de l'Agglo Valais central a été soumise aux chambres fédérales, qui ont définitivement accepté les extensions proposées lors de la session de décembre 2022. L'ordonnance pour le trafic d'agglomération (OPTA) a donc été modifiée dans ce sens.

Mise en œuvre des mesures retenues dans les PA2 et PA3

— Des réalisations de qualité pour les habitants du Valais central

Sur l'ensemble des mesures en cours de réalisation dans l'agglomération du Valais central, cinq ont vu leurs travaux se terminer en 2022, appuyées par un cofinancement fédéral de près de CHF 600'000.-.

La première concerne la construction d'un nouveau quai pour les bus à la gare de Châteauneuf-Conthey. Adap-



tée aux normes LHand et composée de mobilier urbain de qualité, cette nouvelle interface permet de faciliter le transfert modal vers les transports publics et d'accroître l'attractivité des lignes régionales.

Les mobilités douces ont également été mises à l'honneur en 2022, avec l'aménagement d'une première partie de la piste cyclable reliant la gare de Sierre à la commune de Chippis, ainsi que la requalification de l'avenue de la Gare à Vétroz.

De nombreuses infrastructures dédiées au stationnement des vélos ont également été cofinancées par la Confédération, via l'Agglo Valais central. Du côté de Savièse, deux vélostations ont été aménagées, à Ormône et Prarainson, alors qu'à Chalais, un nouveau couvert à vélos a été installé au départ du téléphérique reliant la plaine à la station de Vercorin.

— Le soutien de la Confédération se poursuit

En 2022, l'ensemble des dossiers déposés à Berne ont mené à la signature d'une convention de financement. Au

total, six mesures ont obtenu l'accord de la Confédération pour un démarrage de leurs travaux.

À travers le projet Agglo Valais central, ce sont donc près de CHF 4.78 millions de cofinancements qui ont été provisionnés en 2022. Voici quelques exemples de projets approuvés l'année dernière, dans le cadre du programme fédéral des agglomérations :

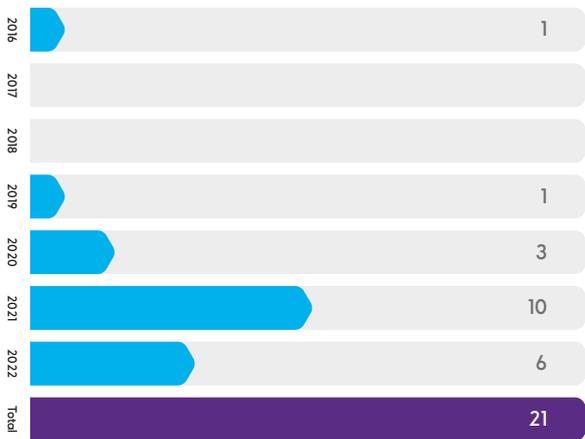
- **Mesure R11**
réaménagement de la route cantonale T9 au centre du village de Vétroz.
- **Mesure TP3d**
aménagement d'un rebroussement pour les bus au centre funéraire de Sion.
- **Mesure M1.1a**
requalification de l'avenue et de l'esplanade de la Gare à Sierre.
- **Mesure M3.1i**
construction d'une zone de rebroussement et d'un nouvel arrêt pour les bus à Saint-Germain, Savièse.
- **Mesure M3.1s**
réaménagement des arrêts Borgne et Paradis à Bramois.

Etat de mise en œuvre des projets d'agglomération au 31 décembre 2022

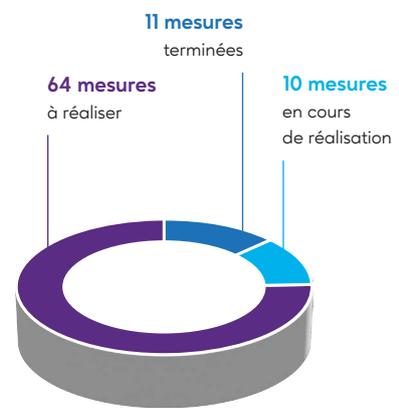
Les infographies ci-après dressent un état des lieux de la mise en œuvre des projets d'agglomération de 2^e et de 3^e génération.

Etat des réalisations au 31.12.2022

Evolution du nombre de conventions de financement signées par Berne entre 2016 et 2022

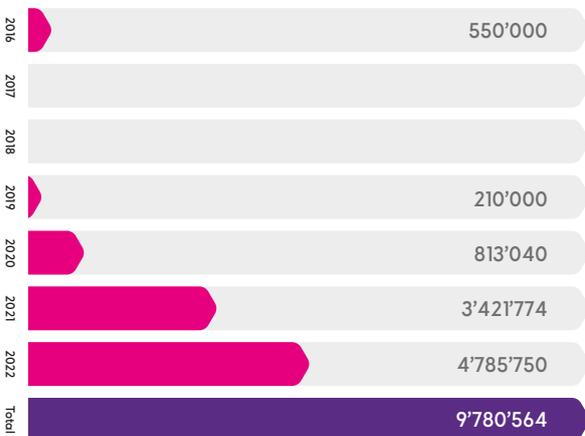


Etat de la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre des PA2 et PA3 au 31.12.2022

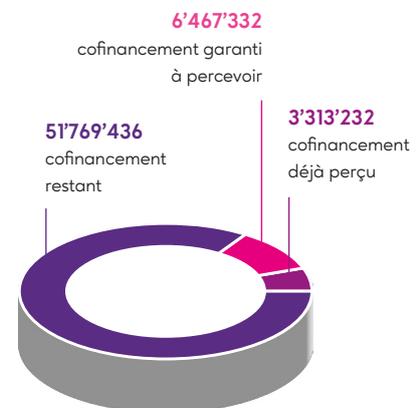


Etat du cofinancement au 31.12.2022

Montant des conventions de financement signées par Berne entre 2016 et 2022



Etat du cofinancement obtenu dans le cadre des PA2 et PA3 au 31.12.2022



Plan Directeur intercommunal : vers une finalisation du projet

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et l'approbation du Plan Directeur cantonal, les Plans Directeurs intercommunaux (PDi) s'imposent comme des outils majeurs de coordination intercommunale pour certaines problématiques liées à la mobilité, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Au niveau de l'Agglo Valais central, un appel d'offres lancé au printemps 2020 a permis de désigner un groupement de mandataires dédié à la réalisation de ce projet complexe. Celui-ci est composé des bureaux Team+, Navitas Consilium, L'Atelier du paysage, Ecoscan et de la HES-SO Valais. Canton et communes seront impliqués à travers un comité technique (CoTech) et un comité de pilotage (CoPil).

— Une première version finalisée en 2022

Après la validation du diagnostic et la réalisation de multiples ateliers de travail dédiés à l'élaboration du volet stra-

tégique, une première version provisoire du projet de PDi a été soumise aux communes en décembre 2022.

Celle-ci propose aux communes de prendre en compte, dans le cadre de la révision de leurs plans d'affectation des zones (PAZ), sept stratégies globales et déclinées en quelques objectifs de principe. Afin de pouvoir les mettre en œuvre, huit mesures spécifiques sont proposées et reposent sur une série de fiches d'appui et de recommandations méthodologiques, dans les thématiques de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement ou de l'urbanisme. Pour la suite, ce projet sera soumis aux services cantonaux pour avis de principe, avant de remonter au niveau du Conseil d'État pour approbation.

Outre le bien-fondé de ce PDi en termes de coordinations intercommunales, celui-ci servira également de base de réflexion pour le dépôt d'un projet d'agglomération de 5^e génération.

Projets intercommunaux pour les transports publics et les mobilités douces

Dans le domaine des transports publics, l'année 2022 a été consacrée, d'une part, à la mise en place de nouvelles offres dans le Valais central, et, d'autre part, à la poursuite des études relatives à la gouvernance. Pour ce qui est des mobilités douces, de nombreux projets ont été

initiés, afin de proposer des infrastructures de qualité et d'encourager le report modal. Pour ces tâches, l'agglomération s'est appuyée sur un groupe de travail composé de techniciens communaux et de représentants du Service de la mobilité (SDM).

– Nouveaux développements de l'offre de transports publics

Grâce à la bonne collaboration entre les différents partenaires, de nombreuses améliorations ont vu le jour dans le Valais central, pour l'horaire 2022:

– Ligne 12.311 «Sion – Martigny»

mise en place d'un horaire cadencé toutes les 30 minutes du lundi au dimanche entre 05 h 30 et 23 h 00 et rabattement sur la gare régionale de Riddes.

– Ligne 12.311 «Sion – Martigny»

amélioration du cadencement aux 15 minutes entre Sion et Ardon.

– Ligne 12.342 «Sion – Arbaz- Anzère»

mise en place d'une course supplémentaire le matin entre Arbaz et Sion.

– Ligne 12.351 «Sion – Ayent – Anzère»

mise en place d'un horaire cadencé et de 2 paires de courses supplémentaires du lundi au vendredi.

– Ligne 12.353 «Sion – Ayent – Crans»

mise en place d'un horaire cadencé et de 3 paires de courses supplémentaires du lundi au vendredi.

– Ligne 12.362 «Sion – Haute-Nendaz»

mise en place d'un horaire cadencé de 05 h 40 à 21 h 40 avec 4 paires de courses supplémentaires du lundi au vendredi, 6 le samedi et 11 le dimanche.

– Ligne 12.422 «Sierre – Mollens – Montana – Crans»

mise en place d'un horaire cadencé toutes les 30 minutes afin de maintenir une offre de qualité durant les travaux de rénovation du funiculaire.

Forte de ces développements importants, l'Agglo Valais central, en collaboration avec le Canton et les communes, poursuit ses réflexions relatives à l'offre de transports publics, afin de proposer de nouvelles améliorations lors des prochains changements d'horaire.

– Vers un réseau de transports publics d'agglomération

Sur le thème de la gouvernance, l'année 2022 a été marquée par la poursuite des réflexions en lien avec l'unification des transports publics à l'échelle de l'Agglo Valais central. Pour cela, les villes de Sion et Sierre ont franchi une étape importante en décidant d'harmoniser, à partir

du changement d'horaire de décembre 2022, leurs identités visuelles.

Cette action a permis de mettre sur pied une image unifiée des transports publics urbains au niveau de l'Agglo Valais central et de renforcer la communication envers les clients actuels et futurs des lignes de transports en commun au sein de l'agglomération.



– Mobilité douce quotidienne et vélos en libre-service

Sur la base de la nouvelle loi fédérale sur les voies cyclables entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, le Canton et les communes ont 5 ans pour planifier le réseau cyclable dédié à la mobilité douce quotidienne et 20 ans pour réaliser les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre.

Celles-ci peuvent être soutenues financièrement par la Confédération, via les projets d'agglomération, et le Canton, à travers la nouvelle loi cantonale sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne.

En Valais central, l'application de la loi fédérale se réalise au travers de plans sectoriels, dont la coordination

est assurée par l'agglomération, en collaboration avec les communes et le SDM. En 2022, un premier projet s'est terminé sur le coteau nord de Sion, avec les communes de Sion, Savièse, Ayent, Arbaz et Grimisuat et un second a été lancé avec les communes de Saint-Léonard, Grône, Chalais, Chippis, Sierre et Salquenen.

L'engouement de plus en plus marqué pour les mobilités douces a également conduit l'Agglo Valais central à lancer, en 2022, un appel d'offres pour la mise en œuvre d'un réseau de vélos en libre-service à l'échelle de son territoire.

Celui-ci a été remporté par la société Vélospot, dont la fusion récente avec l'entreprise PubliBike, en fait le principal acteur suisse dans le domaine du vélo en libre-service. Mis en service le 1^{er} mai 2023, les caractéristiques principales du réseau de l'Agglo Valais central peuvent se résumer comme suit :

- _ **12 communes desservies**
entre Ardon et Salquenen.
- _ **Plus de 120 stations**
à disposition des usagers sur domaine public et privé.
- _ **320 vélos en libre-service**,
dont 70% équipés d'assistance électrique.

03 _ perspectives 2023

Outre la poursuite des études en lien avec les transports publics, les mobilités douces et le Plan Directeur intercommunal, l'année 2023 fera la part belle à la réalisation des mesures retenues dans les PA2 et PA3, ainsi qu'au lancement des réflexions relatives au PA5.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des mesures, de nombreux projets ont d'ores et déjà été transmis à l'agglomération pour faire l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Confédération.

À titre d'exemple, en voici quelques-uns :

- _ **Mesure MD11b**
mise en place de la phase 2 de stationnements vélos en ville de Sion.
- _ **Mesure TP6**
réaménagement de l'interface de la gare de Saint-Léonard.
- _ **Mesure M4.9f**
construction d'une vélostation sur la place des Potences à Sion.
- _ **Mesure M7.7**
requalification de la rue des Aubépines à Sion.

En ce qui concerne le PA5, un appel d'offres a été lancé en février 2023, afin de désigner le groupement de man-

dataires qui accompagnera les communes, le Canton et l'agglomération dans la réalisation de ce projet d'importance régionale. Dès juillet 2023, une ressource humaine supplémentaire (0.8 EPT) viendra soutenir le coordinateur dans ses missions.

Sur la base de l'échéance fixée par la Confédération pour le dépôt final du PA5, le calendrier suivant rythmera l'élaboration de ce projet pour les années 2023 et 2024 :

- _ **Juin 2023**
début du mandat et préparation des données.
- _ **Juin 2023 - Mars 2024**
élaboration du PA5 avec les communes et le Canton.
- _ **Mars 2024 - Mai 2024**
examen préalable des services cantonaux et des communes.
- _ **Mai 2024 - Septembre 2024**
adaptation du PA5 et information publique.
- _ **Septembre 2024 - Décembre 2024**
adaptation du PA5 et validation finale par les exécutifs communaux.
- _ **Janvier 2024 - Février 2024**
approbation par le Conseil d'Etat.
- _ **Mars 2025**
dépôt du PA5 à la Confédération.

04 _ comptes 2022

L'association Agglo Valais central a bouclé son exercice 2022 avec un bénéfice de CHF 81'024.45, soit CHF 338'022.90 de charges contre CHF 419'047.35 de revenus.

Selon l'article 8 des statuts de l'association, il appartient à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes après avoir reçu toutes les explications et réponses aux éventuelles questions.

Fiduciaire des Alpes SA, à Vétroz, a révisé les comptes 2022. Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Les comptes 2022 seront soumis à l'approbation des délégués, lors de l'assemblée générale agendée au mercredi 10 mai 2023.

05 _ remerciements

L'organe opérationnel de l'Agglo Valais central tient à adresser ses remerciements à tous les acteurs qui font vivre ce projet. En particulier aux membres du comité de direction et de l'assemblée des délégués, aux communes de l'association Agglo Valais central, à l'Antenne

Région Valais romand et au Canton du Valais, à travers ses Services de la mobilité (SDM), du développement territorial (SDT) et de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI).

